

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

Tél : 01.34.70.50.88 Fax : 01.39.37.20.40

ARRETE DU MAIRE

N° 2017/08

OBJET : Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Chambly

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande présentée par STPE sise 20 Avenue fief Saint Ouen l'aumône 95060
CERGY pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux rue de Chambly
Considérant la difficulté de circuler durant ces travaux,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES
A R R E T E**

Article 1 : la circulation et le stationnement seront interdits et la vitesse sera limitée à 15 km/h, de 7 h 30 à 17 h 30 dans les zones de travaux à compter du 13 mars 2017 pour une durée de 1 mois.
Par dérogation les cars de ramassage scolaire, les camions de ramassages des ordures ménagères, les véhicules de gendarmerie, de pompiers et des riverains seront autorisés
Une déviation sera mise en place rue de champagne et rue de la gare.

Article 2 : Les panneaux de signalisation, et les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Gendarmerie de PERSAN, Madame Le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Centre de secours et d'incendie de Persan.

Fait à Ronquerolles

Le 10 mars 2017

Le Maire


Jean-Marie DUHAMEL